

Quoi qu'il en soit, je tiens à signaler au départ, que mes collègues et moi-même ne nous opposons pas au fait que des modifications soient apportées au Règlement. Je crois qu'il est tout à fait juste de dire que nous ne sommes même pas contre toutes les modifications qui nous sont proposées en ce moment.

Certaines des nouvelles dispositions qui sont logiques et réfléchies amélioreront le fonctionnement de notre Chambre. Nous n'avons rien contre les modifications qui rendront nos comités plus permanents et leur permettront de mieux utiliser leurs ressources. La modification prévoyant de ne pas faire retentir la sonnerie d'appel lorsque deux votes sont prévus en même temps est tellement logique qu'on se demande pourquoi on n'y avait pas pensé avant.

Cela dit, je vais m'attarder sur un autre point. Ce qui est visé par ces modifications, c'est le Parlement et non le gouvernement. C'est une distinction extrêmement importante. Bien entendu, c'est du Parlement que viennent les mesures législatives et il lui incombe de surveiller l'application de ces mesures et la gestion des deniers publics par le gouvernement. Je voudrais y revenir plus tard dans mon discours.

Dans tout ceci, je suppose que nous ne devrions pas oublier le Sénat, qui doit lui aussi adopter des mesures législatives et jouer un rôle de chien de garde.

À la Chambre, nous avons deux structures qui s'acquittent des fonctions relatives à la surveillance et à l'adoption de mesures législatives. Il y a la Chambre des communes, d'une part, et nos comités, d'autre part. Lorsque nous examinons ces modifications au Règlement, nous devons évaluer leurs répercussions sur la Chambre et les comités et voir dans quelle mesure on accroît ou diminue l'efficacité des deux fonctions.

Je voudrais aujourd'hui m'attarder plus particulièrement sur les activités de surveillance des comités. Je remarque, malheureusement, que nous nous penchons tous sur ces modifications, mais que nous semblons faire comme s'il n'était plus nécessaire de parvenir à un consensus pour modifier le Règlement. Pourquoi ce consensus est-il important? J'ose espérer du reste que tous les députés en reconnaissent l'importance. Il est important parce que tous les députés de cette Chambre ont été élus à titre d'égaux et que nous siégeons tous ici en tant qu'égaux à la poursuite des mêmes objectifs. Nous sommes députés et nous sommes tous dans la même galère.

• (1220)

La raison pour laquelle nous avons adopté un Règlement, c'est qu'il existe certains principes élémentaires, qui ne sont pas toujours exprimés clairement, mais qui

Initiatives ministérielles

constituent le fondement même de cette institution qu'est le Parlement. Qu'arriverait-il, par exemple, si le gouvernement proposait de ramener le nombre de jours de séance d'environ 175 à 10? En vertu de la Charte des droits, le Parlement est tenu de siéger au moins une fois par année, si je ne m'abuse. Si le gouvernement proposait de siéger dix jours par année, rien dans la loi ne l'empêcherait de le faire. Je ne dis pas que le gouvernement le ferait, mais il reste qu'il est proposé dans les modifications de ramener le nombre de jours de séance d'à peu près 175 à 135.

Les principes qui sous-tendent le Règlement en vigueur à la Chambre datent de beaucoup plus longtemps que cette enceinte. Je voudrais en rappeler quelques-uns car il est rare qu'on les lise à la Chambre. La plupart d'entre nous les avons lus, mais nous ne les avons pas retenus. Ils sont évidemment énoncés dans *Beauchesne* et probablement dans d'autres ouvrages parlementaires qui datent de plusieurs années. Ils constituent toutefois les règles à suivre:

Le Parlement canadien n'a jamais perdu de vue les principes qui constituent le fondement même du droit parlementaire britannique, savoir: protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité, s'assurer que les affaires publiques soient traitées d'une façon ordonnée, permettre à chaque député d'exprimer son avis, sous réserve des restrictions indispensables au maintien de l'ordre et du bon emploi du temps, faire en sorte que le temps imparti à l'examen de chaque mesure soit amplement suffisant et, enfin, empêcher des interventions législatives irréflechies.

Je sais qu'il y a des mots à la mode que les députés du parti ministériel aiment bien entendre, par exemple les règles qui garantissent le bon emploi du temps. Il y en a d'autres qui sont doux à mon oreille de député de l'opposition; ce sont ceux qui me garantissent tout le temps nécessaire pour discuter et débattre des modifications au Règlement ainsi que des mesures législatives.

Je sais que je dispose de 20 minutes et je l'accepte. J'accepte le temps qui m'est imparti et je compte m'en prévaloir au maximum. Ainsi, ces principes comptent énormément. Je crois que le gouvernement en a abandonné quelques-uns en procédant comme il l'a fait dans le cas des modifications au Règlement, non seulement en imposant la clôture, mais aussi en décidant d'aller de l'avant malgré l'absence d'un consensus.

Trois pouvoirs nous assurent le maintien de la démocratie au sein de notre Parlement et de notre pays; ce sont les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. C'est une notion élémentaire de sciences politiques qui s'enseigne au niveau secondaire. N'oublions jamais que nous et nos ancêtres avons dû lutter pour que le pouvoir législatif revienne au Parlement. Nous avons dû nous battre et nos pères ont même donné leur vie pour cela.